



Département du  
Haut-Rhin

Arrondissement  
de Ribeauvillé

Nombre des  
Membres  
du Conseil  
Municipal

élus :  
15

Nombre des  
Membres  
qui se trouvent  
en fonction :

15

Nombre des  
Membres  
qui ont assisté  
à la séance :

12

## COMMUNE DE FRELAND

-----  
Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal  
-----

Séance du 09 avril 2014

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Aurélien ANCEL, M. Jean-Claude BARADEL,  
M. Jean Louis BARLIER, Mme Virginie BECOULET, Mme Sylvie  
BERTRAND, M. Christian COUTY, M. Patrick FEIG,  
Mme Véronique KLOSS, M. Roger STOFIQUÉ,  
Mme Martine THOMANN, M. Jean-Claude VILMAIN,  
Mme Christiane WERTENBERG.

Membres absents excusés :

M. Michel BATOT (procuration donnée à M. Jean-Louis BARLIER),  
Mme Séréna JUNG (procuration donnée à M. Patrick FEIG),  
Mme Laëtitia KAMPER.

**La séance est ouverte à 20h25.**

Le Maire informe l'assemblée des points rajoutés à l'ordre du jour. Il n'est pas fait opposition à débattre de ces derniers.

-----  
**Délibération N°1 :**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2014.**

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DÉCIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2014.

**AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°2 :**

**Détermination du montant des indemnités des Adjointes au Maire et d'un Conseiller Municipal délégué**

La loi impose que dans les communes comportant de 1000 à 3499 habitants comme cela est le cas pour la commune de Fréland :

Le Maire peut percevoir **une indemnité de fonction maximale** s'élevant à 43% de l'indice 1015 des agents des collectivités territoriales soit **une indemnité brute de 1634.63€**

Les Adjointes au Maire peuvent percevoir **une indemnité de fonction maximale** s'élevant à 16,5% de l'indice 1015 des agents des collectivités territoriales soit **une indemnité brute de 627.24€**

Il est précisé également que M. Jean-Claude VILMAIN, Conseiller municipal délégué **peut percevoir une indemnité de fonction au titre de sa délégation** en respectant cependant deux règles :

**Cette indemnité ne peut être supérieure à celles du maire ou des adjoints, dont les tâches sont plus prenantes**

Elle doit s'inscrire dans l'**enveloppe globale des indemnités** maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints, ce qui a comme conséquence que si le maire et les adjoints perçoivent le maximum d'indemnités prévu par la loi, une nouvelle délibération doit opérer une répartition différente au profit du conseiller bénéficiant d'une indemnité de fonction.

### **Calcul de l'enveloppe globale des indemnités**

Maire : 1634.63€

Adjoints (x4) : 2508.96€

**Soit une enveloppe globale de 4143.59€**

### **Indemnité du Maire**

L'indice 1015 correspond à un montant maximum de 3801.46€

Le Maire peut au maximum percevoir 43% de cet indice soit 1634.63€ brut

**Le Maire propose de ne percevoir que 37% de cet indice soit 1406.54€ brut**

### **Indemnité des Adjoints au Maire**

L'indice 1015 correspond à un montant maximum de 3801.46€

Les adjoints au Maire ne peuvent percevoir au maximum 16.5% de cet indice soit 627.24€ brut.

**Le Maire propose que les adjoints ne perçoivent que 15% de cet indice soit 570.22€ brut soit un delta de 57.02€**

### **Indemnité de M. Jean-Claude VILMAIN, CMD**

Cette indemnité correspondra à la somme des indemnités des Maires et des adjoints soustrait au montant de l'enveloppe globale.

Enveloppe globale : **4143.59€**

Somme Maire + Adjoints : **3687.42€**

Différence – Indemnité CMD : **456.17€ brut**

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'octroyer au Maire une indemnité à hauteur de **1406.54€ brute / mois soit 37% de l'indice 1015.**
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'octroyer aux Adjoints au Maire une indemnité à hauteur de **570.22€ brute / mois / adjoint soit 15% de l'indice 1015.**
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'octroyer une indemnité à M. Jean-Claude VILMAIN, Conseiller Municipal délégué à hauteur de **456.17€ brute / mois soit 12% de l'indice 1015.**
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) que les indemnités sont calculées au pourcentage de l'indice 1015 pendant toute la durée du mandat et qu'elles prendront en compte les revalorisations du point d'indice.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

### **Délibération N°3 :**

#### **Composition et approbation des commissions municipales**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le tableau des commissions présenté détaillé comme suit :
- **COMMISSION ECONOMIE, FINANCES**  
Président : Jean-Louis BARLIER  
Membres : Tout le Conseil Municipal
- **COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**  
Président : Jean-Louis BARLIER  
Membres titulaires : Jean-Claude VILMAIN, Michel BATOT, Martine THOMANN, Roger STOFIQUÉ  
Membres suppléants : Serena JUNG, Patrick FEIG, Christian COUTY

➤ **COMMISSION IMPOTS DIRECT**

Président : Jean-Louis BARLIER

Membres titulaires « élus » : Martine THOMANN, Christian COUTY,  
Jean-Claude VILMAIN

Membres suppléants « élus » : Roger STOFIQUÉ, Jean-Claude BARADEL, Patrick FEIG

Membres titulaires « société civile » : Louis BARADEL, Jean-Jacques HENRY, Claudine MICHEL

Les membres suppléants « société civile » n'étant pas encore connus, ils seront proposés pour délibération à l'assemblée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

➤ **COMMISSION URBANISME, VOIRIE COMMUNALE, BATIMENTS COMMUNAUX, SERVICES TECHNIQUES**

Président : Michel BATOT,

Membres titulaires : Jean-Louis BARLIER, Aurélien ANCEL,  
Jean-Claude VILMAIN, Martine THOMANN

➤ **COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME**

Président : Jean-Louis BARLIER

Membres titulaires : Michel BATOT, Aurélien ANCEL, Serena JUNG,  
Martine THOMANN, Christian COUTY, Jean-Claude BARADEL

➤ **COMMISSION AGRICULTURE, FORET, CHASSE, CHEMINS RURAUX**

Président : Jean-Claude VILMAIN

Membres titulaires : Christiane WERTENBERG, Aurélien ANCEL, Patrick FEIG, Véronique KLOSS, Jean-Claude BARADEL, Christian COUTY,

➤ **COMMISSION FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE, ECOLES**

Présidente : Martine THOMANN

Membres titulaires : Serena JUNG, Laëtitia KAMPER, Sylvie BERTRAND, Virginie BECOULET

➤ **COMMISSION SOCIAL ET CCAS**

Présidente : Martine THOMANN,

Membres titulaires « élus » : Serena JUNG, Sylvie BERTRAND,  
Virginie BECOULET

Membres titulaires « société civile » : Marcel WUCK, Claudine MICHEL,  
Michèle DIDIERJEAN

➤ **COMMISSION ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT, AMELIORATION DE CADRE DE VIE**

Présidente : Véronique KLOSS

Membres titulaires : Patrick FEIG, Laëtitia KAMPER, Jean-Claude BARADEL, Virginie BECOULET

➤ **COMMISSION VIE CULTURELLE, PATRIMOINE, TOURISME, COMMUNICATION**

Président : Roger STOFIQUÉ

Membres titulaires : Christiane WERTENBERG, Aurélien ANCEL, Véronique KLOSS, Christian COUTY

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) **d'approuver le tableau de composition des commissions municipales** présenté ci-dessus.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°4 :**

**Désignation de deux délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Intérêts Agricole.**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Messieurs Jean-Claude BARADEL et Christian COUTY, délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Intérêts Agricole.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°5 :**

**Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant communal au Parc naturel Régional des Ballons des Vosges.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Jean-Louis BARLIER, délégué communal titulaire et Mme Véronique KLOSS, déléguée communale suppléante au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°6 :**

**Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant communal au Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade verte).**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Messieurs Aurélien ANCEL, délégué titulaire communal et Jean-Claude VILMAIN, délégué suppléant communal au Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade verte).

**AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°7 :**

**Désignation des délégués communaux à la commission de révision des listes électorales : un délégué titulaire communal au Préfet, un délégué suppléant communal au Préfet, un délégué titulaire communale au Président du TGI, un délégué suppléant communal au Président du TGI.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Mesdames Christiane WERTENBERG, déléguée titulaire communale au Préfet, Virginie BECOULET, déléguée suppléante au Préfet, Martine THOMANN déléguée titulaire au Président du TGI et Virginie BECOULET déléguée suppléante au Président du TGI dans le cadre de la commission annuelle de révision des listes électorales.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°8 :**

**Désignation d'un délégué titulaire communal au Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Jean-Louis BARLIER, délégué titulaire communal au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

**AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°9 :**

**Désignation de deux délégués titulaires communaux au Syndicat mixte Montagne – Vignoble & Ried (SCOT) : Un des deux délégués est obligatoirement le Maire, le deuxième étant l'élu en charge de l'Urbanisme ou un membre de la commission s'y rapportant.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
  - **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Messieurs Jean-Louis BARLIER, délégué titulaire communal et Christian COUTY, délégué suppléant communal au Syndicat mixte Montagne-Vignoble & Ried.
  - **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.
-

#### Délibération N°10 :

##### Désignation d'un délégué titulaire communal à l'école de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK).

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Aurélien ANCEL, délégué titulaire communal à l'école de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK).
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

#### Délibération N°11 :

##### Désignation d'un délégué titulaire communal au Conseil d'Administration de l'hôpital intercommunal du Canton Vert.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Jean-Louis BARLIER, délégué titulaire communal au Conseil d'Administration de l'hôpital intercommunal du Canton Vert.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

#### Délibération N°12 :

##### Désignation d'un délégué titulaire communal au Conseil d'administration de l'association la p'tite graine de Fréland.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Madame Laëtitia KAMPER, déléguée titulaire communal au Conseil d'Administration de l'association la p'tite graine de FRELAND.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

#### Délibération N°13 :

##### Désignation d'un délégué titulaire communal au sein du Conseil d'Administration de l'association « les enfants de la vallée ».

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Madame Virginie BECOULET, déléguée titulaire communale au sein du Conseil d'Administration de l'association « les enfants de la Vallée ».
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

#### Délibération N°14 :

##### Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant communal à l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Roger STOFIQUÉ, délégué titulaire communal et Mme Christiane WERTENBERG, déléguée suppléante communale à l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

#### Délibération N°15 :

##### Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant communal au Syndicat Weiss Amont.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Messieurs Jean-Claude VILMAIN, délégué titulaire communal et Christian COUTY, délégué suppléant communal au Syndicat Weiss Amont.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°16 :**

**Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant communal au Grand Pays de Colmar.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) Messieurs Aurélien ANCEL délégué titulaire communal et Patrick FEIG, délégué suppléant communal au Grand Pays de Colmar.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°17 :**

**Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant comme correspondant défense.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Aurélien ANCEL, délégué titulaire communal comme correspondant défense.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°18 :**

**Désignation d'un délégué titulaire communal et d'un délégué suppléant à la commission consultative des pompiers.**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **NOMME** (à l'unanimité des voix des membres présents) M. Jean-Louis BARLIER, délégué titulaire communal et Jean-Claude VILMAIN, délégué suppléant communal à la commission consultative des pompiers.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°19 :**

**Autorisation de paiement d'une subvention pour l'association la P'tite graine.**

Etant donné que le budget primitif 2014 n'a pas encore été adopté et pour pallier aux difficultés de trésorerie de l'association la P'tite graine.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le paiement d'un acompte de subvention de 20 000€ sur un montant total de 60 000€ à l'association la P'tite graine. Cet acompte sera régularisé lors du vote du budget à venir.
- 
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.



-----  
**Délibération N°20 :**  
**Admission en non-valeur – Taxes et produits irrécouvrables**  
**TPRS ANCEL Sandrine**

Etant donné que l'entreprise TPRS dirigée par Mme ANCEL Sandrine a été placée en liquidation judiciaire le 18 juillet 2013.

Vu le courrier de cabinet KOCH&ASSOCIES, Mandataires judiciaires informant la municipalité qu'il n'y a aucune répartition aux créanciers du rang de la commune.

Vu que M. le Trésorier informa la commune qu'il n'a pu faire le recouvrement de la créance de l'entreprise citée (2400€ - loyers) pour cause d'irrécouvrabilité.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de procéder à une admission en non-valeur d'un montant de 2400€ concernant l'entreprise TPRS.
- AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°21 :**  
**DPU – HEIDMANN / KAMM**

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de ne pas exercer son droit de préemption pour le bien cadastré section AB N°118/98 – Rue des Pins, section AB N°136/98 – Rue des Pins N°34 et section AB N°120/98 – rue des Pins à FRELAND.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°22 :**  
**Accord de principe envers M. Dominique ADAM**  
**(section 10 – parcelle 866 – La haute Halle)**

Concomitamment à l'achat d'une maison située route de Salem à FRELAND, M. Dominique ADAM souhaite pouvoir acquérir l'emprise du terrain cadastrée section 10 N°866 au lieu dit la haute Halle à FRELAND sur laquelle sont construits ses 3 garages.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**  
**Vu le code de l'urbanisme**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) D'émettre un accord de principe quant à la vente de l'emprise nécessaire section 10 N°866 à M. Dominique ADAM ; étant entendu que cette dernière est également soumise au régime forestier.
- **DEMANDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) à L'ONF d'accepter la distraction du régime forestier pour l'emprise du bien à vendre se montant à environ 3 ares de terrain.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°23 :**  
**Renouvellement de la mise en disponibilité de M. Vincent BARLIER**

M. Vincent BARLIER, ancien secrétaire général de la commune demande dans son courrier du 20 février 2014 le renouvellement de sa mise en disponibilité discrétionnaire étant donné que cette dernière arrive à échéance le 30 avril 2014. Il est à noter qu'une demande de renouvellement de mise en disponibilité peut être renouvelée pour un maximum de 10 ans par tranche de 2ans. M. Vincent BARLIER est en disponibilité depuis 2008.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**  
**Vu l'avis favorable émis par le centre de gestion du Haut-Rhin le 4 avril 2014**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) D'accepter le renouvellement de la mise en disponibilité de M. Vincent BARLIER, ancien SG et ce pour une période de deux ans soit du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2016.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°24 :**  
**Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales**  
**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires**  
**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**  
**Vu le budget communal et les crédits nécessaires prévus.**

**Vu le tableau des effectifs**

Etant donné la délibération N°23 du 9 avril 2014 et la mise en disponibilité de M. Vincent BARLIER (Secrétaire Général) jusqu'au 30 avril 2016 et vu qu'il convient de remplacer l'agent.

Vu la réussite au concours de rédacteur principal – 2<sup>ème</sup> classe d'un agent.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de décider la création d'un poste de rédacteur principal – 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

-----  
**Délibération N°25 :**  
**Nomination de M. Alexandre OBERLIN au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de détachement.**

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération N°24 du 9 avril 2014 portant création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et le formulaire de déclaration de création d'emploi envoyé au Centre de gestion du Haut-Rhin.

Vu que M. Alexandre OBERLIN est actuellement en disponibilité pour convenance personnelle comme adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (Seine-et-Marne), son ancien employeur et vu l'arrêté de cette même collectivité N°2013/234 en date du 19 septembre 2013.

Vu que M. Alexandre OBERLIN, actuel Secrétaire Général est en poste auprès de la commune de FRELAND depuis le 6 avril 2010 comme attaché contractuel mis à la disposition de la commune de FRELAND par le Centre de gestion du Haut-Rhin pour pallier l'absence de M. Vincent BARLIER.

Vu la réussite de M. Alexandre OBERLIN au concours interne de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2013.

Vu l'inscription de M. Alexandre OBERLIN sur la liste d'aptitude du concours depuis le 24 décembre 2013.

Vu la demande de réintégration effectuée par M. Alexandre OBERLIN auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mettant fin à sa disponibilité pour convenance personnelle.



Vu la possibilité existante d'effectuer un stage dans un nouvel emploi suite à la réussite à un concours par voie de détachement et que ce dernier peut-être d'une durée équivalente à la durée du stage avant de faire l'objet d'une décision de titularisation.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de nommer par voie de détachement M. Alexandre OBERLIN au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le poste correspondant créée par délibération (24) le 9 avril 2014 et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) que la durée effective de travail est de 35h.
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) que la durée du détachement sera équivalente à celle du stage avant de faire l'objet d'une décision de titularisation.
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) qu'il conviendra de prendre un arrêté de nomination (en respectant un délai de trois semaines au moins entre la date de l'arrêté de publicité ou de création de vacance, pris tous les 15 jours, et la date d'effet de la nomination).
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) que la commune de FRELAND informera le centre de gestion du Haut-Rhin pour la gestion des carrières.
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) que la commune de FRELAND informera le centre de gestion du Doubs, organisateur du concours.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

#### ----- **Délibération N°26 :**

#### **Demande de subvention au Fond National de Prévention dans le cadre de la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Vu la délibération du 29 avril 2013 mentionnant que la commune de Fréland s'est engagée dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire *placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 8 novembre 2013 ou autre date pour les CTP locaux* sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

**Le Conseil a décidé de s'engager dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels** et pour ce faire d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des **obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale** en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

**La société DEKRA Industrial SAS** a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, le/les assistants/conseillers de prévention, les partenaires sociaux (C.T.P.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.
- **L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.**
- Un dossier, pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

**Délibération N°27 :**

**Renouvellement de la convention entre la commune et l'entreprise TPCV.**

La convention liant la commune avec l'entreprise TPCV pour la location du local communal situé au 9 rue de la Rochette est arrivée à échéance le 14 octobre 2013.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de renouveler la convention liant la commune à l'entreprise TPCV pour la location du local communal situé au 9 rue de la Rochette pour une durée d'une année soit du 15 octobre 2013 au 14 octobre 2014.
- **INDIQUE** (à l'unanimité des voix des membres présents) que le montant du loyer s'élève à 300€/mois.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,



Jean-Louis BARLIER